

nombreuses délégations du MNA, ainsi que par plusieurs États pouvant plausiblement prétendre au statut de membre permanent. Les consultations sur ce point - perpétuel sujet d'intérêt pour les praticiens comme pour les théoriciens - sont toutefois largement dans l'impasse, ne serait-ce qu'en raison du désaccord entre pays du MNA quant à celui d'entre eux qui devrait aspirer à un siège permanent au Conseil.

Dans les milieux de l'ONU à New York, il est de plus en plus question d'une réforme d'ensemble, d'un « big bang », qui porterait sur le financement, la composition du Conseil de sécurité et les organismes de développement de l'ONU. Hélas, étant donné l'habitude onusienne d'aller de l'avant dans le désordre, il faudra peut-être d'abord que la crise financière explose dans un « big bang » pour que la haute direction finisse par porter attention aux problèmes que connaît l'organisation.

Ces dernières années, certains se sont interrogés sur la franchise des avis militaires fournis au Conseil par le Secrétariat. M. Boutros-Ghali, quoique louablement plus indépendant et notoirement plus direct que plusieurs de ses prédécesseurs, n'a peut-être pas toujours donné au Conseil plénier les meilleurs avis possibles. À New York, lors de la rédaction d'un rapport du Secrétaire général visant à obtenir des décisions du Conseil, il est d'usage de prendre le pouls des membres du P-5 et de déterminer les paramètres d'action qu'ils favoriseraient. Le rapport est ensuite généralement établi en conséquence. Les avis militaires, particulièrement ceux en provenance du terrain, sont souvent les premières victimes de cette façon de procéder.

Diverses idées ont été avancées pour régler ce problème. Certains ont proposé de dynamiser le Comité d'état-major, mais celui-ci est contrôlé par le P-5 et rares sont les États membres qui voudraient voir encore renforcée l'influence de ce dernier. D'autres ont suggéré que le Conseil se dote d'un organe subsidiaire composé de conseillers militaires de haut niveau des États membres siégeant en son sein, dont les avis viendraient compléter ceux fournis par le Secrétaire général. Toutefois, il vaut peut-être mieux ne pas alourdir la machine - la souplesse et, souvent, la rapidité étant parmi les principaux atouts du Conseil -, sans compter que d'excellents avis peuvent être fournis par le Secrétariat, qui dispose à la fois des points de vue des personnels sur le terrain et au Siège. Le Secrétariat devrait donc prendre son courage à deux mains et donner au Conseil les meilleurs avis possibles, au lieu de lui dire ce que les membres du P-5 préféreraient entendre. Même si, à court terme, certains membres du Conseil s'irriteraient de voir des éléments fâcheux étalés à la vue de tous, et surtout des médias, tous les États membres auraient à long terme des raisons de se réjouir puisque seraient ainsi évitées des erreurs graves et coûteuses.

Le Conseil de sécurité doit apprendre à traiter de façon plus ferme au niveau politique avec les parties en conflit et avec les autorités des pays où sont déployées des OMP, en s'appuyant pour régler